

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Christelle MICHEL Eric DUQUESNOY (arrivé à 19h15), Florian CHAMIOT CLERC, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL,

Absents excusés: Adam AMELLAL, Maud BIDET, Stéphanie RIPERT.

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération : groupement de commande achat électricité : intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance est inférieure ou égale à 36Kva.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017**

➤ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : BUDGET COMMUNAL, EAU ET LOTISSEMENT DES GRANGETS.**

Mme Jacqueline LEGER, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne lecture des comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets dressés par M. Patrice BURDET, maire.

❖ **Compte administratif communal : M14**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		112 147,61€		42 318,35€ (41 511,61+ 806,74		154 465,96€
Opérations de l'exercice	154 900,23€	152 749,95€	386 022,67€	442 343,09€	541 012,90€	595 093,04€
Résultat exercice	2 240,28€			56 320,42€		54 080,41€
TOTAUX CUMULES	154 900,23€	264 897,56€	386 022,67€	484 661,44€	541 012,90	749 559,00€
RESULTAT DEFINITIF		109 997,33€		98 638,77€		208 546,10€

❖ **Compte administratif eau : M49**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 078,25€		7 991,07€		12 069,32€
Opérations de l'exercice	14 054,97€	9983,78€	38 796,25€	35 096,63€	52 851,22€	45 080,41€
Résultat exercice	4 071,19€		3 699,62€		7 770,81€	
TOTAUX CUMULES	14 054,97€	14 062,03€	38 796,25€	43 087,70€	52 851,22€	57 149,73€
RESULTAT DEFINITIF		7,06€		4 291,45€		4 289,51€

❖ **Compte administratif lotissement des Grangets**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	48 275,35€				48 275,35€	
Opérations de l'exercice	7 289,06€	48 275,35€	48 960,27€	48 960,27€	56 249,33€	97 235,62€
Résultat exercice		40 986,29€	0€	0€		40 986,29€
TOTAUX CUMULES	55 564,41€	48 275,35€	48 960,27€	48 960,27€	104 524,68€	97 235,62€
RESULTAT DEFINITIF	7 289,06€		0€	0€	7 289,06€	

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes administratifs M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2016.*

II) **APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTIONS 2016 : BUDGET COMMUNAL, EAU, LOTISSEMENT DES GRANGETS**

M. le Maire expose au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2016 dressés par les receveurs principaux : M. MONTJAUX et Mme MERLET

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les comptes de gestion M14, M49 et lotissement des Grangets de l'exercice 2016.*

III) **AFFECTATION DES RESULTATS :**

❖ Constatant que le compte administratif M14 fait apparaître un excédent d'investissement de 109 907,33€ et un excédent de fonctionnement de 98 638,77€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 109 907,33€ au 001 en recette d'investissement et 98 638,77€ au 002 en recette de fonctionnement.*

❖ Constatant que le compte administratif M49 fait apparaître un excédent d'investissement de 7,06€ et un excédent d'exploitation de 4 291,45€.

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 7,06€ en recette d'investissement et l'affectation de 4 291,45€ en section de fonctionnement.*

- ❖ Constatant que le compte administratif du lotissement des Grangets fait apparaître un déficit d'investissement de 7 289,06€.  
 ⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de l'affectation de 7 289,06€ au compte 001 en déficit d'investissement.*

#### **IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2017**

M. le maire expose au conseil municipal que suite à la création de la communauté d'agglomération, il a fallu uniformiser les taux des 4 anciennes communautés de communes, ce qui se traduit par une hausse importante des impôts ménages.

Pour pallier à cette forte hausse, la commune de Rognaix décide d'adopter la neutralité fiscale, et ainsi de baisser ses taux de la façon suivante :

taxes	Taux Communal	Taux agglo	Taux global
<b>Taxe habitation</b>	<b>1,15%</b>	<b>9%</b>	<b>10,15%</b>
<b>Taxe Foncier bâti</b>	<b>1,06%</b>	<b>7%</b>	<b>8,06%</b>
<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>22,47%</b>	<b>22,17%</b>	<b>44,64%</b>

Cette neutralité fiscale permet à l'administré de ne pas subir d'augmentation de ses taxes directes locales.

Le manque à gagner de la commune sera reversé par la communauté d'agglomération par attributions de compensation (AC).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'année 2017:**

➤	<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1,15%</b>
➤	<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>1,06%</b>
➤	<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>22,47%</b>

#### **V) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 :**

M. le maire présente les:

##### ■ **BUDGET M14** (budget communal)

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 553 831,00€
- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 305 831,00€

##### ■ **BUDGET M49** (budget eau)

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*

- Recettes et dépense pour la section fonctionnement à la somme de 39 654,00€
- Recettes et dépenses pour la section investissement à la somme de 10 167,00€

##### ■ **BUDGET LOTISSEMENT DES GRANGETS**

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre :*

- Recettes et dépenses pour la section fonctionnement à 92 954,61€
- Recettes et dépenses pour la section investissement à 7 289,06€.

#### **VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

⇒ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, (M. Philippe ESCALLIER ne prend pas part au vote de la subvention à l'association « Poupies Majorettes ») le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :*

Prévention Routière .....	60€
Croix Rouge française .....	50€
Union Sportive du Grand Mont .....	60€
Jeunes sapeurs-pompiers basse Tse .....	300€

Anciens combattants de Rognaix .....	200€
AARAC .....	100€
Les Pouspies Majorettes .....	600€
Et location de la salle polyvalente gratuite pour l'année 2017/2018	
Le souvenir Français .....	100€
ONAC.....	50€
Tarentaise Basket Club TBC .....	30€
FRAPNA .....	100€

**Soit un total de 1 650€**

**VII) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDEC : PLAQUE ET NUMEROS DES NOMS DE RUE.**

M. le maire expose au conseil municipal que la dépense liée à l'achat des plaques et numéros de rue est subventionnable au titre du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes (FDEC).

Les plaques et numéros de rue sont commandés à la société PIC BOIS pour un montant de 6 640,40€ HT.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du département au titre du FDEC pour un montant subventionnable de 6 660,40€ HT.**

**VIII) PROPOSITION DE MEMBRES CIID A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE**

L'article 1650A du code général des impôts rend obligatoire la création par les communautés à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôt Directs, composée de 11 membres : le président de l'EPCI et 10 commissaires titulaires.

La communauté d'agglomération Arlysère doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants. Cette liste sera adressée au directeur de la DDFIP, qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal désigne : M. BURDET Patrice et Mme LEGER Jacqueline comme titulaires, et M. ESCALLIER Philippe comme suppléant.**

**IX) MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DES ELUS**

Vu la délibération prise le 04/04/2014 fixant les indemnités du maire et des adjoints sur l'indice 1015.

Vu le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) faisant passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Il convient de prendre une délibération pour acter la modification de l'indice brut terminal.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide, avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :**

- **Indemnités du maire : 17% de l'indice brut terminal**
- **Indemnités des adjoints : 6,6% de l'indice brut terminal.**

**X) ENTREPRISES RETENUES POUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Suite aux deux appels publics lancés le 19/12/2016 et 30/01/2017, la commune a reçu 43 offres.

La consultation comporte 10 lots. Les critères de jugement des offres sont : 60% valeur économique, 40% valeur technique. Après classement, selon les critères du règlement de consultation, les entreprises retenues sont :

Lots	Entreprises	Montant HT	Option/var HT
02 : Terrassement/Gros œuvre	LACROIX	55 919,90€	
05 : Menuiserie extérieure alu/occultation	MAP	11 805,00€	
07 : menuiserie intérieure	BPS Menuiserie	8 193,09€	
09 : cloisons/faux-plafonds/peinture	BONNEVIE	18 509,48€	
11 : revêtements céramiques	BURROT	9 775,00€	
14 : Plomberie sanitaire/chauffage/VMC	SANITECH	16 308,00€	2 284,00€
15 : Electricité /courants faibles	PACCARD	7 500,38€	

20 : Etanchéité	GFE	11 800,00€	
21 : Façade/ isolation	IPF	9 700,40€	
24 : Equipement de cuisine	TATOUT	9 395,00€	5 900,00€
TOTAL HT		158 906,25€	8 184,00€

Soit un montant total du marché qui s'élève à **167 090,25€**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal : Approuve le choix des entreprises et autorise M. le maire a signé tous les documents afférents à ce dossier.

**XI) GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ELECTRICITE : INTEGRATION AUX FUTURES CONSULTATIONS LANCEES PAR LE SDES DES POINTS DE LIVRAISON DONT LA PUISSANCE EST INFERIEURE OU EGALE A 36Kva.**

M. le maire expose au conseil municipal que le SDES a lancé une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36Kva.

⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité : décide que l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36Kva, autorise M. le maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et souhaite souscrire à l'option 100 % énergie verte sur l'ensemble de l'éclairage public.

■ **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

- ❖ Achat plaques et numéros de rue : société PIC BOIS pour un montant de 6 660,49€ HT
- ❖ Révision loyer du plan d'eau au 01/04/2017 : 550,69€/mois
- ❖ Etude géotechnique de conception pour l'extension de la salle polyvalente : entreprise SIGSOL de Bourg St Maurice pour un montant de 1 692€ TTC.

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ Un courrier sera envoyé aux jeunes pour relancer le CMJ.
- ❖ Broyage des déchets verts fin avril: un avis sera fait.
- ❖ SIBTAS : demande de fumer et clôturer le petit jardin en face de l'école pour les activités des TAP.
- ❖ SIBTAS : pendant les vacances de février, 10 enfants de Rognaix étaient inscrits aux activités.
- ❖ Inauguration du chalet de la Mouche en juin.
- ❖ Proposition d'une corvée d'entretien sur le sentier du Col de Basmont.
- ❖ Proposition de rafraichir les panneaux des hameaux de montagne, à voir avec le service technique.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Fait à Rognaix, le 28 mars 2017

Affichage le 31mars 2017

Le maire,

**Patrice BURDET.**

